



AVIS D'ACCESSIBILITÉ DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

Vous êtes invité à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'assemblée) de La Société Canadian Tire Limitée (la SCT). Il y a lieu de se reporter à la circulaire d'information de la direction (la *circulaire*) pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assemblée et les questions abordées ci-après.

La SCT vous envoie le présent avis d'accessibilité des documents relatifs à l'assemblée (l'*avis*) parce qu'elle a recours à la procédure de notification et d'accès pour vous remettre les documents relatifs à l'assemblée.



Date de l'assemblée et autres renseignements

Le jeudi 14 mai 2026 à 10 h (heure de l'Est)

Royal Bank Plaza, tour Nord
200, rue Bay, bureau 1600
Toronto (Ontario)

Les actionnaires et les invités pourront également visionner l'assemblée en diffusion Web en direct ou écouter les délibérations par téléconférence. **Comme l'assemblée sera tenue en personne, les actionnaires qui participeront à l'assemblée par le truchement de la diffusion Web en direct ou par téléconférence ne pourront pas voter.**

Veillez vous rendre à l'adresse **ctcagm.com** pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet.



Accès aux documents relatifs à l'assemblée

Vous pouvez accéder aux documents relatifs à l'assemblée, y compris la circulaire et le rapport 2025 aux actionnaires, comme suit :

- sur notre site Web : **ctcagm.com**
- sur SEDAR+ : **sedarplus.ca**

Nous vous prions de lire la circulaire attentivement avant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.



Ordre du jour de l'assemblée

Les points suivants sont à l'ordre du jour de l'assemblée :

- 1** recevoir les états financiers annuels consolidés de la SCT pour l'exercice clos le 3 janvier 2026, y compris le rapport des auditeurs externes (se reporter à la page 1 de la circulaire);
- 2** élire les administrateurs (se reporter à la page 1 de la circulaire);
- 3** nommer les auditeurs externes de la SCT et autoriser le conseil d'administration à fixer leur rémunération (se reporter à la page 2 de la circulaire);
- 4** voter à l'égard de la résolution consultative relative à la démarche de la SCT en matière de rémunération des dirigeants (se reporter à la page 2 de la circulaire);
- 5** débattre des autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Veillez vous rendre à l'adresse **ctcagm.com** pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'assemblée.

Notification et accès

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la SCT a adopté la procédure de notification et d'accès pour transmettre les documents relatifs à l'assemblée à ses actionnaires. Cette procédure permet de poster aux actionnaires un jeu de documents plus concis, y compris le présent avis et un document de vote (soit une procuration, soit un formulaire d'instructions de vote). Cette méthode de transmission est plus respectueuse de l'environnement et permet de réduire les frais d'impression et de mise à la poste. Vous pourrez vous servir du document de vote ci-joint pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions de la SCT (il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée *Comment voter* ci-après). **Pour vous inscrire à la transmission électronique de documents relatifs à l'assemblée, veuillez vous rendre à l'adresse proxyvote.com (si vous êtes un actionnaire véritable) ou à l'adresse voteendirect.com (si vous êtes un actionnaire inscrit) et suivre les instructions.**

Comment voter

Vous pouvez voter avant l'assemblée par procuration ou vous pouvez voter à l'assemblée en personne. La marche à suivre pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions de la SCT varie selon que vos actions sont immatriculées à votre nom (un *actionnaire inscrit*) ou détenues par un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie ou un courtier en valeurs mobilières (un *actionnaire véritable*).

	Actionnaires inscrits	Actionnaires véritables
Remise du document de vote	Une procuration accompagne le présent avis.	Un formulaire d'instructions de vote accompagne le présent avis.
Voter en personne à l'assemblée	Vous pouvez assister et voter en personne à l'assemblée. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée <i>Comment voter</i> à la page 5 de la circulaire.	
Voter en ligne avant l'assemblée	Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions en vous rendant à l'adresse voteendirect.com . Vous devrez entrer le numéro de contrôle de 15 chiffres qui figure au recto de votre procuration et suivre les instructions fournies.	Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions en vous rendant à l'adresse proxymote.com . Vous devrez entrer le numéro de contrôle de 16 chiffres qui figure au recto de votre formulaire d'instructions de vote et suivre les instructions fournies.
Voter par la poste avant l'assemblée	Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions en remplissant la procuration et en la renvoyant par la poste à Société de fiducie Computershare du Canada (<i>Computershare</i>).	Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions en remplissant le formulaire d'instructions de vote et en le renvoyant par la poste conformément aux instructions qui y sont données.
Voter par téléphone avant l'assemblée	Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions en composant le 1 866 732-8683 (numéro sans frais en Amérique du Nord). Vous devrez entrer le numéro de contrôle de 15 chiffres qui figure au recto de votre procuration et suivre les instructions fournies.	Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions en composant le 1 800 474-7501 (en français) ou le 1 800 474-7493 (en anglais) (numéros sans frais au Canada). Vous devrez entrer le numéro de contrôle de 16 chiffres qui figure au recto de votre formulaire d'instructions de vote et suivre les instructions fournies.
Heure limite pour voter ou nommer un fondé de pouvoir avant l'assemblée	Computershare doit recevoir vos instructions au plus tard le mardi 12 mai 2026 à 17 h (heure de l'Est) (<i>l'heure limite de réception des procurations</i>) ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard 48 heures (sans tenir compte des samedis, des dimanches et des jours fériés en Ontario) avant la reprise de l'assemblée.	Votre intermédiaire doit recevoir vos instructions suffisamment à l'avance pour pouvoir exécuter vos instructions, donc, habituellement, au plus tard un jour avant l'heure limite de réception des procurations ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard 72 heures (sans tenir compte des samedis, des dimanches et des jours fériés en Ontario) avant la reprise de l'assemblée.

Comment obtenir un exemplaire imprimé de la circulaire

Nous enverrons un exemplaire imprimé de la circulaire ou du rapport 2025 aux actionnaires, sans frais, pendant la période d'un an suivant la date du dépôt de la circulaire sur SEDAR+, comme suit :

	Actionnaires inscrits	Actionnaires véritables
Avant l'assemblée	<p>Vous pouvez obtenir un exemplaire imprimé des documents auprès de Computershare en composant le 1 866 962-0498 (numéro sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 514 982-8716 (partout ailleurs dans le monde) et en entrant votre numéro de contrôle.</p> <p>Les documents seront envoyés dans les trois jours suivant votre demande. Pour recevoir la circulaire avant l'assemblée et l'heure limite de réception des procurations, vous devez en faire la demande au plus tard le 1^{er} mai 2026 à 17 h (heure de l'Est).</p>	<p>Vous pouvez obtenir un exemplaire imprimé des documents auprès de Broadridge Investor Communications Solutions (<i>Broadridge</i>) en composant le 1 877 907-7643 (numéro sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 303 562-9305 (partout ailleurs dans le monde) ou encore en vous rendant à l'adresse proxyvote.com. Vous devez entrer votre numéro de contrôle.</p> <p>Les documents seront envoyés dans les trois jours ouvrables suivant votre demande. Pour recevoir la circulaire avant l'assemblée et l'heure limite de réception des procurations, vous devez en faire la demande au plus tard le 4 mai 2026 à 17 h (heure de l'Est).</p>
Après l'assemblée	<p>Pour obtenir un exemplaire imprimé des documents après l'assemblée, veuillez vous adresser à la secrétaire générale à l'adresse corporatesecretary@cantire.com. Les documents seront envoyés dans les dix jours civils suivant la réception de la demande.</p>	<p>Pour obtenir un exemplaire imprimé des documents après l'assemblée, veuillez communiquer avec Broadridge aux numéros de téléphone indiqués ci-dessus. Les documents seront envoyés dans les dix jours civils suivant la réception de la demande.</p>

Veuillez communiquer avec l'agent des transferts de la Société, Computershare, au 1 866 964-0492 (numéro sans frais au Canada et aux États-Unis), pour obtenir de plus amples renseignements sur la procédure de notification et d'accès.